

A propos des armoiries de Versoix

Autor(en): **Cornaz-Vulliet, C.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **6 (1898)**

Heft 11

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-8205>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vaient celle-ci au profit des pauvres de la contrée et particulièrement d'une veuve Campanat, née Ménens, ils furent répartis entre les héritiers, tout en restant garantis solidai-
rement par eux.

Nous avons retracé ailleurs, aussi complètement qu'il nous était possible, tout ce que nous savons sur le mariage de M^{me} de Warens.

(A suivre).

A. DE MONTET.

A PROPOS DES ARMOIRIES DE VERSOIX

Etude dédiée à M. le Maire, à MM. les membres du Conseil municipal de Versoix et à la Jeunesse de cette localité.

La Jeunesse de Versoix s'adressait au printemps de 1898 à l'auteur de ces pages, afin de connaître le véritable blason de cette commune. C'était dans le but de le faire figurer sur la nouvelle bannière qu'elle se proposait d'acquérir.

Ce sujet a provoqué de nombreuses discussions dans la localité, et a même trouvé un écho au sein du Conseil municipal, dont l'intention serait, paraît-il, de donner une solution définitive à cette question.

Ce qui vient d'être dit nous a déterminé à élucider de notre mieux tout ce qui pourrait jeter un peu de lumière sur ce que plusieurs citoyens nomment volontiers dans leur langage intime : « l'affaire des armoiries. »

Pour aborder cette question par son vrai côté, il est important de ne pas confondre les deux Versoix, c'est-à-dire Versoix, bourg fortifié au moyen âge avec Versoix, ville embryonnaire, commencée par Choiseul.

En effet, Versoix bourg fortifié était une châtel-
lenie vassale des Sires de Gex, eux-mêmes vassaux de la maison de Savoie. Relati-
vement à cette époque éloi-

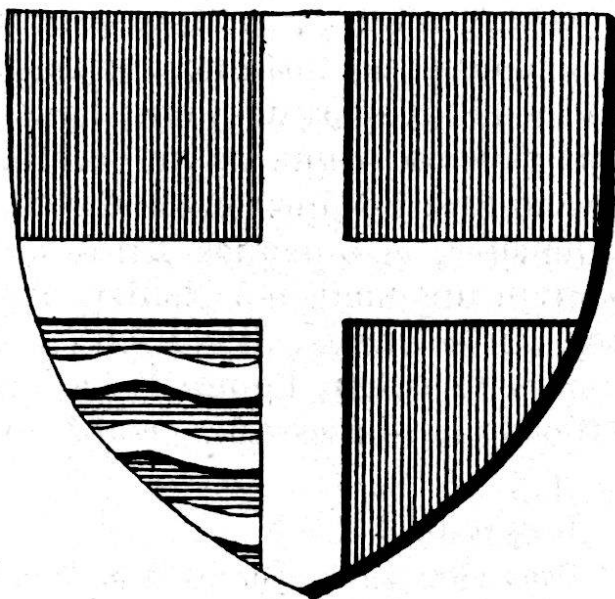


Fig. 1.

gnée, nous avons trouvé dans un *Recueil artificiel d'armoiries*, un blason dont les couleurs auront sans doute flotté sur l'un ou l'autre des forts, destinés à protéger Versoix. Dans notre fig. I nous reproduisons cet écusson tel qu'il a été dessiné pour le Recueil précité, par le savant fondateur des *Archives héraldiques suisses*, M. Maurice Tripet, fils de feu le Conseiller d'Etat Tripet. Il représente tout simplement la croix de Savoie avec cette seule différence que dans le canton 3 le gueules de Savoie est remplacé par *azur à trois ondes horizontales d'argent*. Ces armoiries constituent pour nous la preuve d'une vassalité complète.

Est-ce que plus tard les habitants de Versoix ont acquis de grandes franchises (analogues à celles octroyées aux bonnes villes du Pays de Vaud) ou leur Seigneur a-t-il obtenu pour quelque haut fait d'armes ou quelque service rendu à son suzerain d'importants privilèges, toujours est-il

que dans l'écusson fig. II ce signe de vassalité est atténué, disparaît même complètement puisque nous voyons *azur à trois ondes horizontales d'argent* remplacer le gueules dans le canton 2. Ces armes qui méritent, comme les précédentes, la qualification de *parlantes*, nous permettent même de supposer que Versoix est devenu dans la suite et a été pendant un temps relativement long

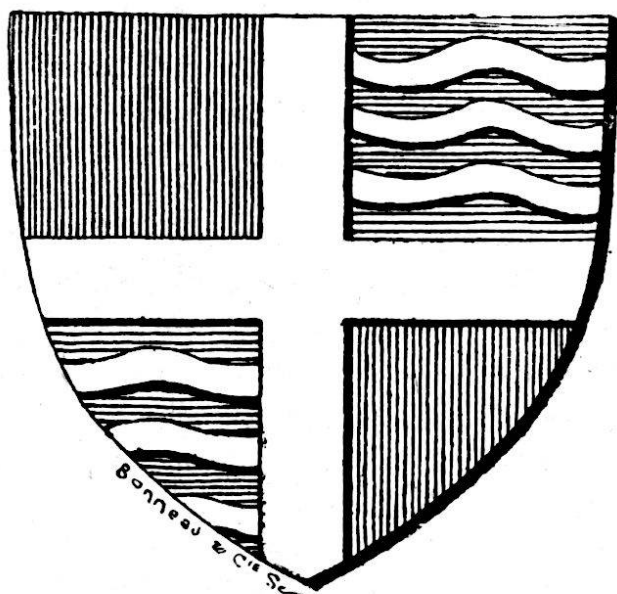


Fig. II.

vassal direct du duc de Savoie. M. Tripet, que la science héraldique a perdu, il y a déjà quelques années (1894), ne dit malheureusement pas à quelle source il a puisé ses données. Nous avons été curieux de consulter Messieurs les Archivistes de Chambéry et de Turin. Tous deux ont eu l'obligeance de faire des recherches à notre intention ; elles sont malheureusement demeurées sans résultat. Plusieurs savants genevois également consultés, nous ont exprimé le regret de ne pas pouvoir satisfaire à notre demande.

Depuis l'invasion des Bernois et les guerres de religion du XVI^{me} siècle, pendant lesquelles Versoix fut détruit presque de fond en comble et démantelé, on ne trouve aucun nouveau vestige d'armoiries. Versoix devint alors un pauvre village de pêcheurs ; il paraît cependant qu'il aurait repris un certain essor depuis que le Pays de Gex eut passé à la France.

Vint le XVIII^{me} siècle et le ministère de Choiseul sous Louis XV, qui pour faire concurrence à Genève, rêva ni plus ni moins que de bâtir près de Versoix une cité qui devait écraser sa rivale. Cependant les menaces des Bernois et l'or des Genevois eurent raison de ce projet, ce qui a permis à Voltaire d'adresser à Mlle de Choiseul ce quatrain connu :

Envoyez-nous des Amphions,
Sans quoi nos peines sont perdues :
A Versoix nous avons des rues
Et nous n'avons point de maisons.

Des travaux considérables avaient déjà été faits, notamment divers tracés de rues, places, bastions et fortifications. Un canal qui devait amener l'eau de la Versoix dans la nouvelle ville et qui existe toujours dès la Bâtie à Mont-Fleuri, sert encore à l'alimentation des fontaines. Le port, comme l'observait judicieusement Voltaire, avait été établi « dans l'endroit le plus battu des vents, au lieu de suivre l'indication de la nature à l'embouchure de la rivière » (ce qu'avaient déjà compris les populations lacustres). Ce port, à l'exception des forts qui devaient le protéger, fut complètement achevé et les plus âgés de la commune font encore l'éloge de sa beauté. Pour la solidité, on a eu la preuve qu'on se trouvait en présence de travaux sérieux, par le fait qu'on a eu énormément de peine à le détruire en partie, pour utiliser les matériaux aux enrochements de divers débarcadères de bateaux à vapeur. Il y a peu de temps on observait encore, soit de la plage, soit du lac, les pilotis destinés à protéger l'entrée du port contre la vague. Quant au mur de ce port, il est en été presque à fleur d'eau et en hiver au-dessus du niveau du lac. A la vue de tout cela, on regrette que ces mutilations aient été successivement autorisées. Tous ces travaux prouvent que Choiseul avait bien l'intention de faire du Versoix projeté une grande ville ; en conséquence, il s'est hâté de doter la future cité d'un écusson que nous reproduisons dans notre fig. III.

D'après M. Gauthier (*Armorial historique des villes et bourgs de la Suisse*) il se blasonne comme suit :
d'azur à la croix d'argent, à

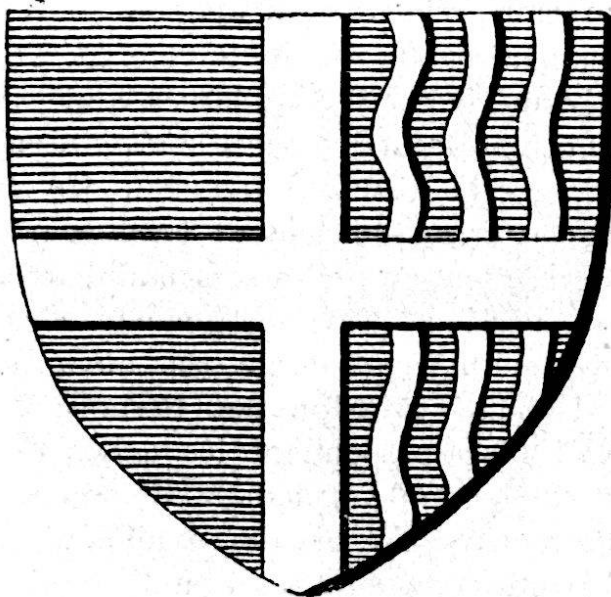


Fig. III.

senestre trois vergettes ondées de même passant sous la branche de la croix. Remarquons que Choiseul conserve la croix mais change le rouge de Savoie en bleu de France : quant aux ondes, il les place aussi dans deux cantons, mais en les transformant en vergettes ondées et verticales, ce qui, à notre humble avis, est un non sens. Cependant, le blason adopté par le ministre de Louis XV, nous conduit à faire la supposition que les armes des fig. I et II ont bel et bien été véridiques, qu'on s'est borné à les modifier en changeant un peu le dessin et les couleurs.

L'écusson de Versoix adopté sous le régime des Bourbons de France a donné lieu à deux variantes qui se rapprochent beaucoup de l'ancien blason de Versoix (fig. II). Nous les reproduisons dans nos fig. IV et V, toujours d'après le carton de M. Tripet (fig. IV). En ce qui concerne la fig V, elle reproduit la fig. II mais en conservant partout *l'azur*. Pendant les temps troublés de la Révolution française

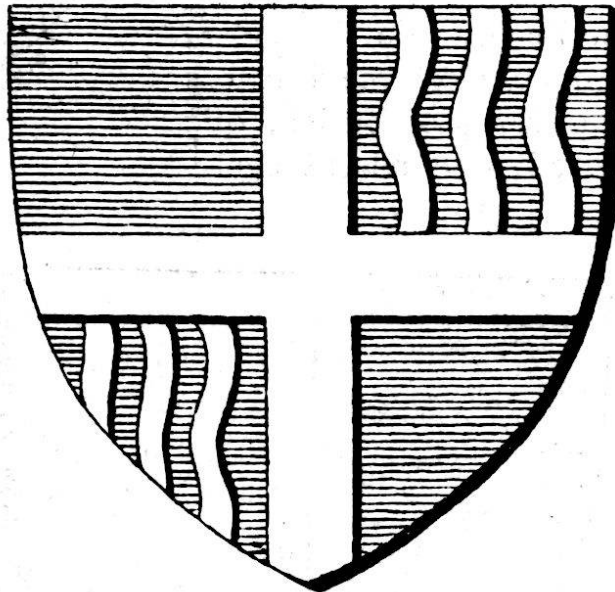


Fig. IV.

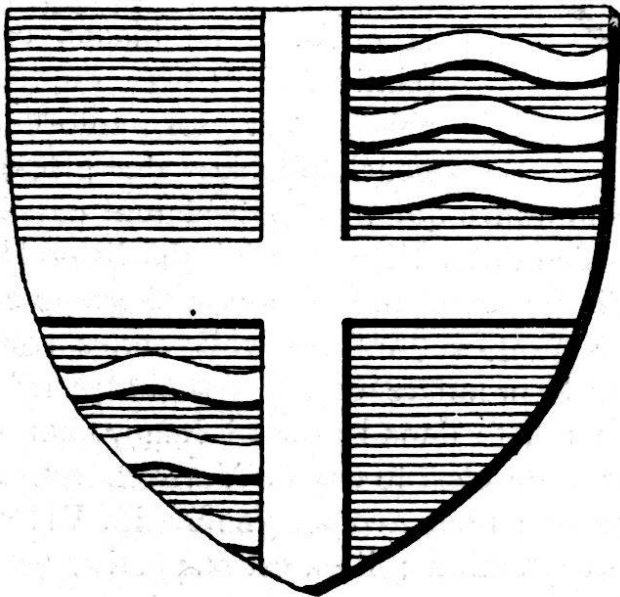


Fig. V.

où la localité qui nous occupe se nommait pompeusement *Versoix-la-Raison*, le bonnet phrygien aura sans doute surmonté l'une ou l'autre de ces armes.

Il ne nous reste plus qu'à mentionner quelques écussons de fantaisie. L'un est fourni par le drapeau de l'école primaire de Versoix qui remonte à 1888. (fig. VI). A son tour il se blasonne comme suit : *d'azur à la croix d'argent avec trois flammes de même dans chacun des*

zur à la croix d'argent avec trois flammes de même dans chacun des

4 cantons. De son côté la Société de gymnastique de Versoix s'est contentée, dans son drapeau inauguré en 1897, d'un écusson bleu et blanc, (fig. VII). Il ne nous a pas été possible de savoir où les *gym*s ont été chercher un semblable écusson, analogue à celui de Lucerne et dont le seul mérite est de rappeler, comme c'est aussi le cas pour Zoug et Zurich, que ces villes se mirent égale-

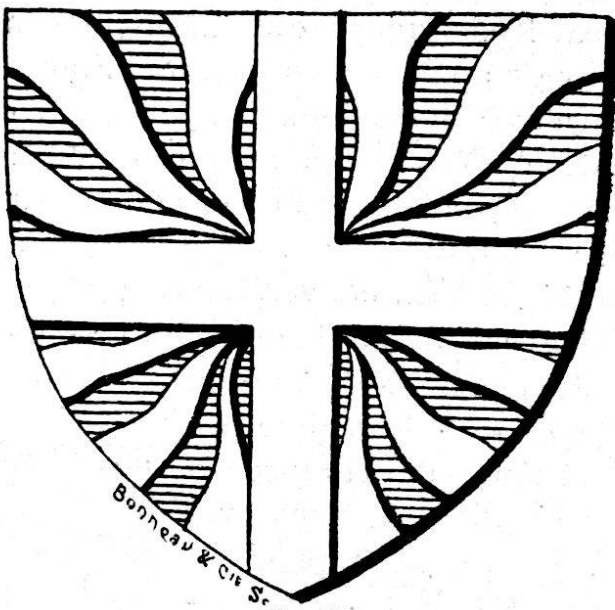


Fig. VI.

ment dans des lacs couleur d'azur.

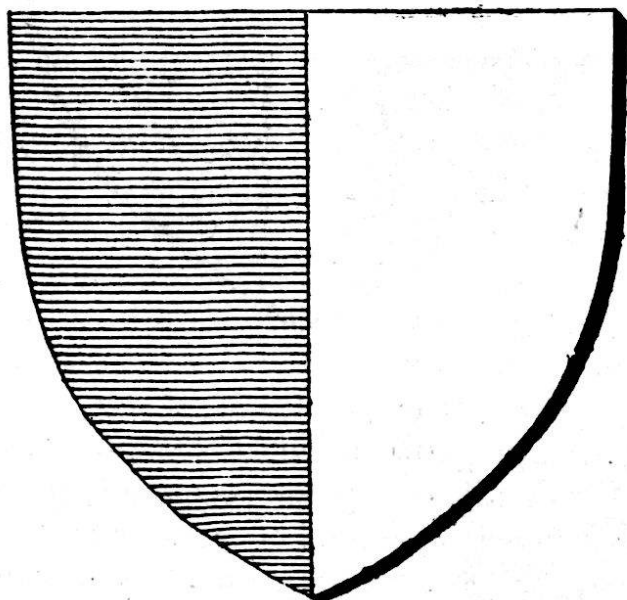


Fig. VII.

ser des blasons pour les communes qui n'en possédaient pas, il aura peut-être eu la pensée d'en doter telle localité du littoral¹. Ce qui est certain, c'est qu'il présente une grande analogie avec les armes d'Yverdon et de Morges dont les trois ondes sont respectivement sur *sinople* pour la première et sur *gueules* pour la seconde. Une localité qui se reflète dans le bleu Léman, chanté par de nombreux poètes, comme c'est le cas de Versoix, est en droit de revendiquer l'écusson que nous avons signalé (fig. VIII), comme très en rapport avec sa situation ; il en est respectivement

Le portefeuille de M. Tripet renfermait entre autres un écusson *d'azur à trois ondes d'argent* sans autre indication : il est reproduit dans notre fig. VIII. Nous sommes à nous demander en tenant compte de son analogie avec certains cantons de nos fig. I, II et V, si ce blason est relatif à Versoix, ou, si, chargé par les autorités neuchâteloises de propo-

¹ M. Tripet, nous écrit M. Max Diacon, avocat, a recherché ou composé toutes les armoiries manquantes de nos communes, et elles ont été publiées par l'Etat de Neuchâtel en un tableau colorié.



Fig. VIII.

de même pour les deux villes vaudoises susmentionnées dont les murs sont également baignés par la vague. On sait que d'une part le blason d'Yverdon s'applique à rappeler la couleur verte du lac de Neuchâtel, de l'autre Morges a déjà, dans le lointain jadis du moyen âge, adopté les couleurs de la Savoie (elles sont analogues à celles de la Suisse).

On peut conclure de tout ce qui vient d'être dit que Versoix n'a aucune raison de répudier le blanc, le rouge ou le bleu.

Notons encore que les couleurs bleue et blanche ont été adoptées par plusieurs associations de sauvetage, en particulier par les diverses sociétés disséminées sur le littoral du Léman. En conséquence, on ne saurait assez insister sur ce détail, que des armes analogues pourraient être adoptées par chaque endroit se trouvant au bord de l'eau.

A notre regret, l'histoire de Versoix la plus complète, dont M. C. Fontaine-Borgel est l'auteur, ne traite pas ce sujet et il nous a déclaré de vive voix ne connaître que l'armoirie adoptée par Choiseul. D'autre part la curieuse gravure du temps, dont un fac-simile accompagne la page 142 de la *Guerre du Pays de Gex et l'Occupation genevoise* (1589-1601) par M. Henry Fazy, ne reproduit aucun drapeau. Cependant il représente « Le fort de Versoy et ses dépendances prins par les compagnies de Geneue fur le Duc de Sauoye, le huictiefme iour de Nouemb. l'an 1589. » On ne peut que déplorer cet oubli du dessinateur.

Le bleu comme couleur de Savoie se retrouve dans les vieilles bannières : nous citerons en particulier le drapeau n° 1 de la planche XLLV (p. 304) de l'*Armorial* dû à Blavignac, qui fut pris à Versoix par les Genevois en 1589 (Arsenal de Genève n° 18) et que reproduit notre fig. IX. Ce drapeau, dont la soie bleue est devenue verdâtre par vétusté, porte une étiquette ainsi conçue : Drapeau pris sur les Savoyards aux château et fort de Versoy en l'an 1489 en septembre. Cette date, remarque Blavignac, est erronée, car ce fut, ainsi que cela vient d'être dit, le 8 novembre qu'eut lieu la prise du fort de Versoix et la capture des drapeaux.

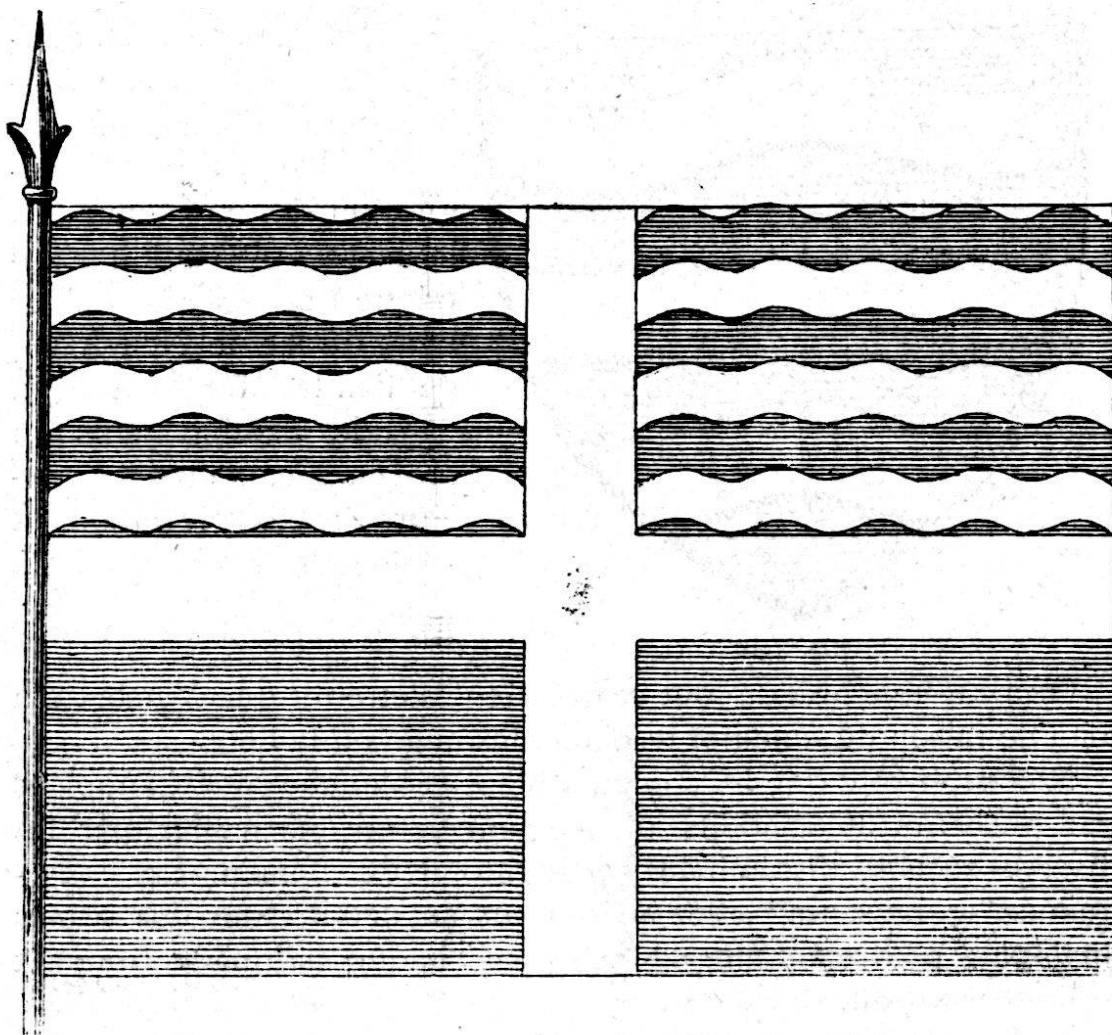


Fig. IX.

Le n° 2 (Arsenal de Genève n° 3), dont notre figure X donne le fac-simile, provient probablement de la même conquête, offre le mélange de la couleur rouge.

L'observation suivante n'est pas non plus déplacée.

Nous nous sommes trouvés dans l'obligation de faire chemin faisant une excursion dans les annales, pour la raison bien simple qu'il était impossible de procéder autrement à cause des relations intimes de l'héraldique avec l'histoire.

Consultés, avons-nous dit, par la Jeunesse de Versoix relativement au blason qu'il conviendrait de faire figurer dans son nouveau drapeau, nos investigations nous ont conduit à lui conseiller de porter son choix sur notre fig. II comme étant à la fois le symbole d'un glorieux passé et conforme à la science du blason. Ces Messieurs ayant adopté notre proposition, on admire maintenant l'écusson dont il vient d'être parlé sur le beau drapeau remarquablement bien brodé par les soins de la maison Fräfel et C^e à St-Gall.

Nous avons été heureux de voir M. le comte de Foras au château

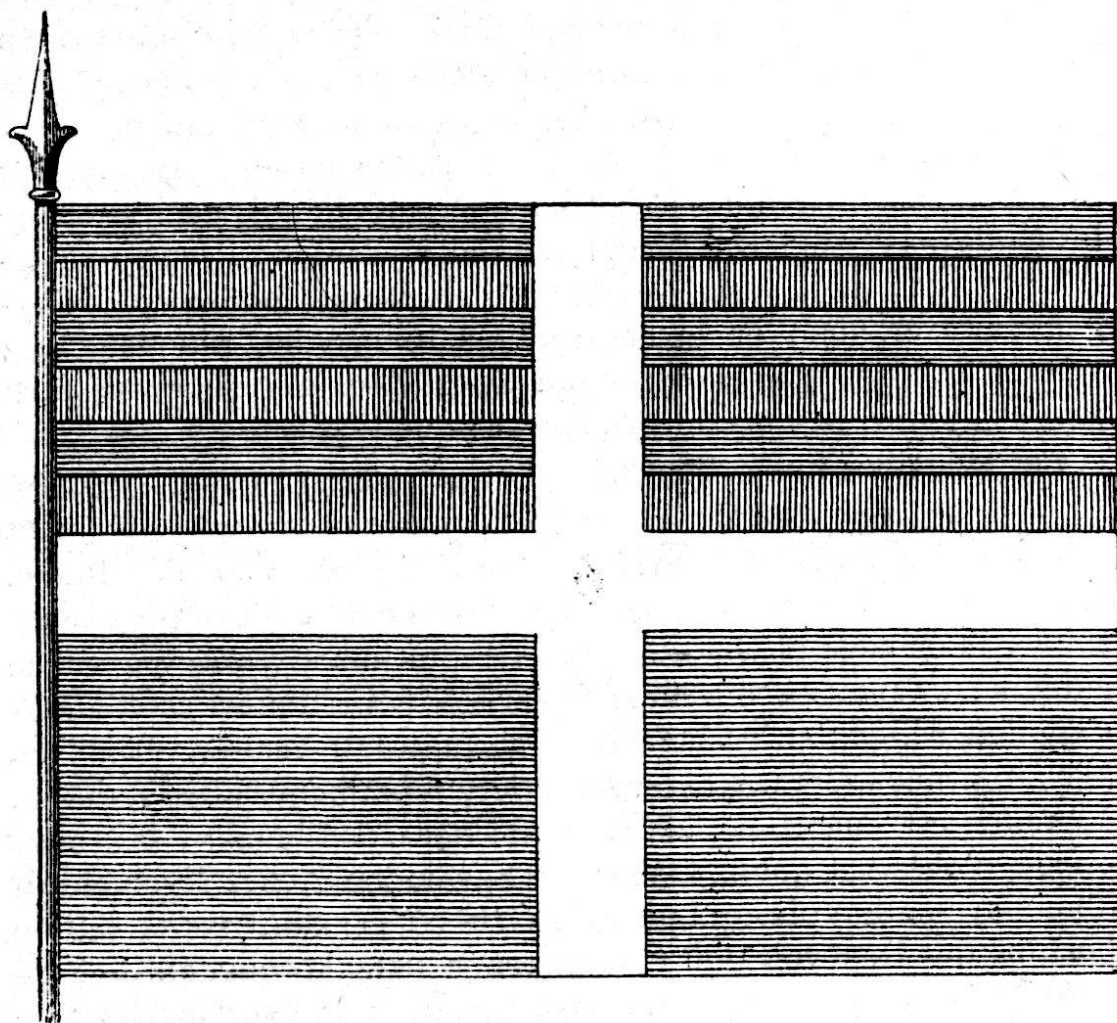


Fig. X.

de Thuyset, près de Thonon-les-Bains, un savant historien doublé d'un héraldiste distingué, nous donner totalement raison et nous écrire : « La version dont vous me donnez un dessin est sans doute la bonne. En tous cas, ces armes où 3 fasces ondées d'argent sur champ d'azur, remplissant les cantons 2 et 3 dans l'écu de Savoie, sont loin d'être banales et je ne saurais trop vous engager à les conserver comme un très rare (peut-être unique) spécimen de *blason de patronage*. Je regrette de ne pas l'avoir connu, car je l'aurais cité dans mon dictionnaire du blason. »

Maintenant, pour le cas où il entrerait dans les convenances des autorités de Versoix d'adopter définitivement des armoiries, il nous serait très agréable de supposer que nous avons contribué, dans la mesure de nos faibles moyens, à éclaircir dans une certaine mesure ce sujet complexe.

Laissons courir notre plume. La fig. VIII aurait pour les partisans d'un écusson autonome le mérite de ne rappeler en rien le passé et d'être exclusivement le symbole de la position topogra-

phique de Versoix, ce qui ne manquerait pas d'en faire un écusson purement géographique. Ce sont là des choses peu prisées par les personnes soucieuses du passé historique de leur commune.

Qui sait si certaines têtes ne rêvent pas, peut-être, un écusson semblable aux *cartels* des sociétés d'étudiants et qui, pour satisfaire les partisans des bigarrures, comprendrait au canton 1 l'écusson fédéral, au 2 Versoix le bourg représenté par 3 ondes horizontales d'argent sur azur, au 3 l'écusson de Versoix la ville, soit azur à 3 vergettes verticales d'argent, enfin au 4 l'écusson genevois parti rouge et jaune. Les héraldistes diront : quelle salade !

Ces réflexions finales sont ici à leur place.

Si dans nos contrées la croix helvétique a successivement remplacé la croix de Savoie et le puissant ours de Berne, et si depuis 1815 Versoix fait définitivement partie d'un canton suisse, nous nous plaisons à rappeler que nous avons pu écrire ailleurs : « Combien on aime voir nos patriotiques populations s'appliquer à garder le souvenir d'une puissante maison du moyen âge à qui nous sommes redevables de nos premières libertés et qui, à ce titre, est encore populaire parmi nous... » L'impartialité nous oblige d'observer que la maison de Savoie jouit chez les Vaudois d'une sympathie plus grande qu'à Genève. Le motif de la sourde hostilité des Genevois doit être cherchée dans le souvenir de l'Escalade ; peut-être qu'on en trouve encore la cause dans l'ombre de Calvin, dont la Rome protestante subit encore à travers les siècles l'influence.

Enfin nous estimons avoir eu raison de conseiller à la jeunesse de Versoix un écusson ayant le vrai mérite de mettre en relief une particularité locale, mais dont la partie principale a été trouvée assez glorieuse pour devenir, malgré la lutte du Quirinal contre la papauté, les armes du nouveau royaume d'Italie. Mais nous nous sommes encore souvenu que la France, incorporant la Savoie en 1860, a jugé à propos de conserver le nom de l'antique berceau de la maison sarde, puisqu'il a été donné aux deux départements correspondant à cette région. Détail à noter, ce sont les seuls départements français portant une dénomination historique pour la raison bien simple que le passé de la Savoie a été trouvé particulièrement glorieux.

Pour tous ces motifs, nous ne voyons aucun inconvénient de voir figurer dans les armes de Versoix la croix et les couleurs de la Savoie, car nous avons déjà rappelé leur analogie avec celles de la Suisse. C'est bien quelque chose et cela peut servir de consolation aux chauvins mesurant le patriotisme à une juxtaposition de couleurs.

Dans le cas où ces couleurs auraient été autres, nous en aurions bien vite pris notre parti en tenant compte que toutes les villes et bourgades d'un pays ne sauraient avoir les mêmes couleurs. Telle est notre réponse aux personnes qui reprochent au drapeau choisi par la jeunesse une particularité étrangère à notre pays. On ne discute pas de semblables arguments.

Pour notre compte, nous préférons nous rappeler cette définition exquise : « Les Suisses et les Savoyards sont cousins, ils font leurs fromages en paix et ne se font point d'ombrage. »

C. CORNAZ-VULLIET.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

La **Société générale d'histoire suisse** a eu sa session annuelle les 8 et 9 août dernier à Soleure sous la présidence de M. le Dr Meyer de Knonau. Plusieurs communications du plus haut intérêt y ont été entendues par les très nombreux confrères accourus de la plupart des cantons.

M. le Dr Haene de Zurich a parlé de la Chronique zurichoise de Vadian, qui est un des documents les plus importants concernant les guerres de Bourgogne. — M. Meyer de Knonau a mis les membres de la société au courant des publications diverses qu'elle encourage et subventionne. Il a insisté sur celle que poursuivent MM. Reinhardt et Wiz. Il s'agit d'un recueil de documents se rapportant aux années 1570-1572, copiés aux archives du Vatican et qui ont trait à l'établissement de la première nonciature auprès des cantons catholiques. Ils nous révèlent avec quelle attention clairvoyante les envoyés italiens du pape étudiaient les mœurs et le caractère des Suisses sur lesquels leurs rapports contiennent une foule de détails pittoresques et curieux ; ils nous montrent aussi les efforts de Charles Borromée pour créer un lien permanent entre le Saint-Siège et les cantons et combien, sous son influence, fut plus profonde qu'on ne le croit souvent, la réformation intérieure accomplie à cette époque au sein du catholicisme.

Dans la séance principale qui a eu lieu le 9 août, M. Zatarinoff, professeur à Soleure, a fait part du résultat de ses recherches sur un épisode des guerres de Souabe. C'est dans ces guerres que les Soleurois ont combattu pour la première fois comme membres de la Confédération suisse. Ils y ont montré une belle vaillance et poursuivi avec habileté et persévérance la politique qui a eu pour conséquence la formation du territoire cantonal.